

Ordonnance de l'OFAG

**sur la fixation des périodes et des délais ainsi que
sur l'autorisation de parties de contingent tarifaire
de légumes frais, de fruits frais et de fleurs coupées fraîches**

(Ordonnance sur l'autorisation des importations relative à l'OIELFP)

Communication du 1^{er} janvier 2009

L'annexe 2 de l'ordonnance du 12 janvier 2000 sur l'autorisation des importations relative à l'OIELFP¹ a été modifiée au cours du mois de décembre 2008 aux dates suivantes:

2 décembre 2008
4 décembre 2008
9 décembre 2008
11 décembre 2008
16 décembre 2008
18 décembre 2008
23 décembre 2008
30 décembre 2008

Le texte complet des modifications peut être consulté ou obtenu auprès de l'Office fédéral de l'agriculture, Secteur Importations et exportations, 3003 Berne.

1^{er} janvier 2009

Chancellerie fédérale

¹ RS 916.121.100

